

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 FÉVRIER

LES RÉPUBLICAINS PORTUGAIS

S'il y a un crime que la conscience humaine repousse plus que tout autre et que les moralistes de tous pays, depuis la plus haute antiquité et jusqu'à notre époque, ont stigmatisé, de toute la force de leur indignation, c'est à coup sûr celui d'un traître à sa patrie.

Ce crime prend encore une forme plus abjecte quand la trahison s'accomplit dans un moment où la patrie se trouve en danger de se voir envahie et opprimée par un ennemi de sa prospérité et de son indépendance. Ceux qui trahissent à ce moment-là leur patrie en se mettant au service de l'ennemi ne méritent que le mépris de tout honnête homme et les peines les plus infamantes.

Un crime de ce genre vient de s'accomplir dans un Etat européen, au vu et au su de tout le monde. Le Portugal se trouve, comme on sait, acculé au pied du mur par l'Angleterre, qui, hautaine comme toujours à l'égard des petits peuples, cherche à dépouiller le Portugal d'une grande partie de ses possessions africaines et va jusqu'à menacer ce vaillant petit peuple dans son existence d'Etat indépendant.

La crise que traverse actuellement le Portugal est une des plus graves de son existence. Aussi voyons-nous le roi, autour de qui se sont groupés tous les hommes éminents du pays et qui s'appuie sur le peuple animé du plus pur patriotisme, tenir tête aux exigences de l'Angleterre et défendre les intérêts du pays avec une persévérance et une abnégation qui lui ont valu l'estime de tout le monde.

Eh bien, c'est dans ce moment de crise suprême qu'il s'est trouvé, en Portugal, quelques milliers de républicains, des soi-disant patriotes qui se sont fait les complices de l'âpreté anglaise, complices de l'ennemi de la patrie, en cherchant à affaiblir le gouvernement de leur pays au moment où il lutte contre un adversaire impitoyable qui cherche à compromettre l'indépendance du pays.

Il s'est donc trouvé en Portugal des gens qui, au lieu de se grouper autour du trône, seul palladium de l'indépendance nationale, se sont unis aux ennemis de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la patrie pour combattre le seul pouvoir qui soit en état de défendre légalement et efficacement le pays.

Les traîtres à la patrie, ce sont les républicains d'Oporto qui ont voulu profiter de la crise traversée par le Portugal pour édifier le régime républicain sur les ruines de la nation.

Quelle idée peut-on avoir de ce régime tant vanté, de la République en un mot, lorsqu'on sait que ses partisans sont partout les mêmes et qu'ils ne réussissent à en assurer la victoire que par le plus abject des crimes — la trahison à la patrie — et en aidant l'ennemi qui s'avance jusqu'au cœur du pays en dévastant tout sur son passage ! Un régime obtenu dans ces conditions-là ne saurait jamais mériter l'estime et l'affection des honnêtes gens !

Il n'est que le produit d'un crime et ne saurait jamais s'affranchir de son origine.

Grace à Dieu, le Portugal n'a pas subi le sort que lui préparaient les républicains. Les mesures énergiques prises par le roi Charles pour enrayer le mouvement républicain et antipatriotique à Oporto, ont pleinement réussi.

Le Portugal est sauvé. Nous en félicitons sincèrement le Roi et son peuple, qui n'a pas été entraîné par les traîtres d'Oporto.

L'INSURRECTION PORTUGAISE

On lit dans le *Siccle* :
« Il ressort de nos informations les plus sûres, que l'insurrection d'Oporto contre le gouvernement portugais est l'œuvre d'agitateurs et de subsides étrangers. Il est inutile de nommer la puissance qui, à cette heure, désire une révolution en Portugal pour mieux recueillir ses dépouilles africaines, à la faveur de la guerre civile dans la Péninsule. »

LA CRISE MINISTÉRIELLE EN ITALIE

Rome, 6 février.
Le roi, par un décret signé aujourd'hui, a accepté la démission du cabinet Crispi et a chargé M. di Rudini de former un ministère.

L'ESPRIT RÉPUBLICAIN

Dans une lettre adressée ces jours-ci à un rédacteur de l'*Univers*, M^r Trégaro, évêque de Séez, après avoir tracé un très éloquent et très douloureux tableau de la guerre acharnée faite depuis plusieurs années à la religion catholique en France, ajoutait :

« Il s'agit bien vraiment de politique de la part de nos ennemis, il s'agit bien de République, d'Empire ou de Monarchie, vieilles armes usées qu'ils mettent en avant pour tromper l'opinion ! Leur cri de guerre, dont retentissent chaque jour les loges maçonniques juives, et qui trouve un puissant écho jusque dans nos assemblées publiques, leur cri de guerre est, dis-je : sus aux catholiques ! »

Rien n'est plus exact que cette appréciation de l'esprit qui anime la presque unanimité du parti républicain. Il est aussi facile que tristement curieux de s'en convaincre en jetant le plus superficiel coup d'œil sur les principaux actes du gouvernement républicain.

On nous a, par exemple, imposé une loi sur l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. En fait, en ce qui touche le principe de l'obligation, il ne nous coûte pas de reconnaître que la loi est appliquée avec une tolérance relative. Il est, en revanche, un point sur lequel l'autorité est intraitable : c'est la laïcisation. On sait d'ailleurs dans quel sens on entend cette expression. Laïcisation veut dire guerre à l'esprit religieux, guerre acharnée, guerre sans relâche, guerre de tous les instants.

S'agit-il de la loi militaire ? Sur quelques points on fera des concessions ; dans la pratique surtout, on s'efforcera d'apporter un tempérament à la rigueur des exigences légales ; il n'y a qu'un point sur lequel on se montrera intraitable, bien qu'au point de vue du simple

bon sens, rien ne serait plus acceptable qu'un adoucissement : ce point, c'est l'incorporation des séminaristes ; c'est leur assujettissement à un service dans lequel il est d'ailleurs clair qu'ils perdent leur temps, puisque, après leur année faite, ils n'y seront plus employés. Seulement, c'est une vexation. Cela suffit.

La Chambre discute en ce moment un projet de loi sur le travail. Elle est d'accord pour reconnaître qu'un jour de repos hebdomadaire est nécessaire. L'usage, le bon sens seraient d'accord pour qu'on choisît le dimanche. On se refuse à le faire. Pourquoi ? Parce que le dimanche est justement le jour de repos fixé par l'Église.

Ainsi, c'est toujours et partout la même préoccupation : Faire acte d'hostilité contre l'esprit religieux. La France est un pays dont la majorité de la population professe la religion catholique, et lorsque les républicains font des lois générales, leur idée dominante est d'y introduire des dispositions qui blessent ou lésent les convictions religieuses de cette majorité. C'est bien ce que dénonce avec raison l'évêque de Séez. C'est aussi ce qui prouve l'inanité des projets de ceux qui s'imaginent que c'est en se constituant prisonniers d'hommes animés d'un tel esprit, qu'on réussira à modifier en quoi que ce soit leurs incurables tendances.

ERNEST BAUDOIN.

Le *Matin* publie la dépêche suivante :

« Rome, 5 février. — La publication, par le *Figaro*, d'un prétendu entretien avec le Pape, a jeté l'étonnement dans les sphères vaticanes.

« On y prétend que ni la forme ni le fonds de cette conversation ne sauraient être attribués au Souverain Pontife, et on la déclare controvée et inventée de toutes pièces. »

Le *Moniteur de Rome* dit à ce sujet :

« M. Bonnefon, auteur d'un livre connu, est mal placé pour juger la politique du Saint-Siège. Il est vrai que son opinion est de mince valeur. »

L'opinion de M. de Bonnefon est de mince valeur. Soit. Mais la publicité du *Figaro* est grande et sa valeur considérable.

INFORMATIONS

COMMISSION DES DOUANES

La commission des douanes a entendu hier les ministres de l'agriculture et du commerce sur l'extension de la surtaxe de 7 fr. aux sucres coloniaux étrangers proposée par la sous-commission.

M. Jules Roche, ministre du commerce, se déclare hostile à cette extension, la Chambre ayant refusé récemment de l'accepter. Cette mesure empêcherait la raffinerie des ports de fonctionner, cette industrie ne pouvant se passer pour son exportation des sucres coloniaux étrangers.

M. Develle, ministre de l'agriculture, est du même avis : au point de vue agricole, dit-il, il est nécessaire de ne pas fortifier le monopole de la raffinerie parisienne ; il ne serait partisan de l'extension de la surtaxe que si la culture de

la betterave se développait dans le Midi comme elle a déjà commencé dans certaines régions des départements méridionaux.

Il a des raisons pour croire que la culture de la betterave et la fabrication du sucre indigène pourra fournir dans une époque peu éloignée la raffinerie des ports.

Le ministre du commerce ajoute que la raffinerie des ports est nécessaire à la consommation des sucres coloniaux français ; la seule raffinerie marseillaise a introduit 38 mille tonnes de sucre colonial étranger, mais elle a exporté 48,000 tonnes.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Paytral, Graux, Charles Roux, Balsan, Raynal, Lockroy, Brincard, la commission repousse, par 17 voix contre 8, le chiffre de 7 fr. proposé par la sous-commission. Elle adopte, par 13 voix contre 7, la taxe de 3 fr. proposée par M. de Maillé.

M. Dumonteil, député de Saint-Quentin, vient de déposer un projet de loi proposant de frapper d'une amende les officiers ministériels qui réclameraient aux justiciables des frais de justice supérieurs à ceux qui sont dus par eux.

En demandant à la Chambre d'accorder à sa proposition le bénéfice de l'urgence, M. Dumonteil a cité, entre autres exemples, le cas d'une malheureuse femme de son arrondissement qui a été poursuivie pour une somme de 39 fr. et à laquelle on a fait payer pour 778 fr. de frais !

C'est un odieux abus, contre lequel la Chambre s'est immédiatement élevée, en déclarant l'urgence.

AVEU DÉNUÉ D'ARTIFICE

Extrait du *Radical* :

« M. Goblet sait, comme nous, qu'il y a à la Chambre cent soixante-dix ou cent quatre-vingts députés sur qui la République ne peut pas compter, et que dans le pays, sur sept millions de votants, les suffrages donnés aux candidats républicains l'ont emporté d'un million à peine sur les réactionnaires. »

.... Et encore à la suite d'une campagne où la corruption la plus effrénée et la plus effrénée pression furent constamment à l'ordre du jour officiel.

Jeudi soir, a eu lieu, à l'Elysée, le premier des grands bals offerts par le Président de la République et M^{me} Carnot.

Les salons de l'Elysée étaient fort bien décorés de tapisseries, de tentures et de plantes vertes, illuminées par d'heureuses combinaisons d'électricité et de gaz.

Tout le corps diplomatique, à l'exception du comte Hoyos et du baron de Beyens, indisposés, le monde officiel au grand complet, tout l'état-major de notre armée, des délégations de polytechnique, de Saint-Cyr et de Saumur, plusieurs notabilités du haut commerce et de l'industrie, tous les ministres, de nombreux sénateurs et députés, formaient l'assistance qui entre neuf heures et demie et minuit se pressait dans les salons autour de M. et M^{me} Carnot.

A minuit, 4,000 personnes étaient déjà entrées.

Les toilettes étaient fort élégantes et le buffet très soigné, ainsi que le souper qui s'est prolongé fort avant dans la nuit, dans les salons du premier étage spécialement réservés à cette destination.

RETOUCHES TINTAMARESQUES

Il a paru ces jours-ci dans divers journaux une note curieuse :

« Nous croyons pouvoir annoncer que la reprise des représentations de *Thermidor*, à la Comédie-Française, ne serait pas chose impossible, dans un très bref délai.

» La pièce serait modifiée de façon à ne plus froisser aucune opinion politique. »

Il y a, au Chat Noir, un original qui s'amuse à déranger les fables de La Fontaine, à montrer, par exemple, le lièvre gagnant, au petit galop, sa course contre la tortue.

C'est sans doute à un tripotage analogue que serait soumise la pièce de M. Sardou : on y montrerait Robespierre mis à mort par les royalistes, Danton assassiné par les Vendéens, Labussière traquant les malheureux terroristes et le commandant Hugon, traître à son pays, prenant du service dans l'armée de Blücher.

Ainsi présentée, l'épisode révolutionnaire raconté par M. Sardou trouverait peut-être grâce devant M. Clémenceau — et son bloc.

PAS ENCORE DE BŒUF GRAS

La promenade du bœuf gras, promise aux Parisiens après vingt années de relâche, est de nouveau renvoyée à d'autres calendes.

Le temps a manqué, paraît-il, pour organiser convenablement le cortège, et les innombrables badauds que le carnaval attire sur les boulevards devront se contenter, comme par le passé, des bébés costumés et des traditionnelles voitures-réclames.

LE MONÔME AUX FLAMBEAUX

S'il n'y a pas de bœuf gras à Paris, en compensation on promet une retraite aux flambeaux universitaire.

Il paraît en effet qu'à l'occasion des fêtes du mardi gras, les élèves des lycées et collèges de Paris organisent une grande retraite aux flambeaux pour le lundi 9 février 1891. Le monôme partira de la place de la Concorde à huit heures et demie du soir.

MUSIQUES FRANÇAISES EN BELGIQUE

La musique des équipages de la flotte de Toulon participera, à la fin de ce mois, à une grande fête de bienfaisance à Bruxelles, au profit d'œuvres françaises et belges.

On annonce également la venue prochaine à Bruxelles de la musique du 43^e régiment de ligne, en garnison à Lille.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Sur le renvoi à la commission du Budget d'un projet de loi relatif aux fabricants de sucre (rejeté par la Chambre), M. de Terves a voté pour; MM. Berger, Lacretelle et de Soland se sont abstenus; MM. Fairé et de Maillé étaient à la commission des Douanes; M. de La Bourdonnaye, absent par congé.

Sur le renvoi à une commission spéciale du projet de loi sur la taxe d'accroissement (rejeté), nos députés ont voté contre.

Sur l'amendement de M. de Mun à la loi du travail des femmes (rejeté), ils ont voté pour.

Sur l'amendement de M^{sr} Freppel, pour désigner le dimanche comme jour du repos légal dans les ateliers de femmes et d'enfants (rejeté), ils ont voté pour.

Sur l'ensemble de l'article 5, imposant un jour de repos hebdomadaire (adopté), MM. Berger, Lacretelle, de Soland et de Terves ont voté contre; MM. Fairé et de Maillé, à la commission des Douanes.

Conférences militaires à Angers

Samedi dernier a eu lieu, au Cercle militaire d'Angers, une conférence faite par M. Balingard, capitaine au 135^e de ligne, sur *l'administration en campagne*.

L'importance du sujet n'a pas retenu moins d'une heure et demie le conférencier; malheureusement, l'auditoire était peu nombreux, dit l'*Armée territoriale*. L'aridité de la question traitée avait-elle éloigné un certain nombre de nos camarades? Nous voulons croire plutôt que les bals qui ont lieu actuellement à Angers ont été la seule cause de l'absence de quelques-uns, et que, malgré tout leur désir d'apprendre, ils n'ont pu résister à celui de valser. Ils auraient pu satisfaire l'un et l'autre; après la peine, si peine il y a, le plaisir; ce dernier même n'en aurait paru que plus grand.

Le général de brigade Mourlan, qui jusqu'à ce jour a assisté à toutes les conférences pour montrer ainsi à MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale tout l'intérêt qu'il leur porte et l'importance qu'il attache à ces conférences, a expliqué, en quelques mots, le mécanisme de la mobilisation, tel qu'il ressort des dernières lois militaires. Il a fait, en terminant, comprendre combien il était nécessaire pour MM. les officiers de s'instruire sans cesse, pour commander les masses d'hommes qui seraient levées le jour d'une mobilisation.

Aujourd'hui samedi 7 février, conférence sur *l'école de section*, par M. d'Hattécourt, capitaine breveté d'état-major au 135^e de ligne.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 3 février. — Adam-Marcel Gautier, à l'Hospice; — l'enée Tessier, à l'Hospice.

Le 4. — Blanche-Fernande Chantoiseau, rue de la Comédie.

Le 5. — Clotilde-Augustine Gallard, rue de l'Île-Neuve.

MARIAGES

Le 3 février. — François Fougeret, employé de commerce, a épousé Blanche Gournay, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 5. — Maurice-Jean-Marie Grolleau, avoué à la Cour d'appel de Poitiers, a épousé Mathilde-Félicité-Berthe Thoreau, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS

Le 3 février. — Charles-Jean Fièvre, perreux, veuf, 64 ans, à l'Hospice; — Michel Léger, teinturier, veuf, 66 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Pierre-Victor Vacher, cuisinier, célibataire, 22 ans, rue de la Croix-du-Vigneau; — Nicole Hermond, journalière, veuve Thomas-René Delarue, 79 ans, à l'Hospice; — Sophie Roux, rentière, 71 ans, place Saint-Pierre; — Charles-Marie Birocheau, 15 jours, rue d'Orléans.

Le 5. — Marie-Louise Lorrain, balayeuse, 68 ans, épouse de Hippolyte Boulay, à l'Hospice; — Marthe Ferrand, célibataire, 15 ans, à l'Hôpital.

NUÉIL-SUR-DIVE. — Dimanche dernier, on retirait de la Dive le cadavre du sieur Rohaert, journalier à Nuéil-sur-Dive.

Cet homme, qui était marié et père de quatre enfants, s'était attaché les jambes et les bras avant de se jeter à l'eau.

On ignore quelles sont les causes qui ont pu motiver cet acte de désespoir.

DRAME DE FAMILLE A BLOIS

Blois, 5 février.

Un drame de famille s'est déroulé ce matin, aux portes de Blois. M. Saulé, conseiller municipal, qui habite au hameau de Villejoint, a été tué par sa fille qui a tiré sur lui six coups de revolver à bout portant.

M. Saulé maltraitait souvent sa femme et sa fille. Il leur rendait la vie impossible. A différentes reprises, M^{me} Saulé avait dû fuir le toit conjugal pour ne plus être l'objet des brutalités de son mari. La victime était la cause des brouilles survenues entre sa fille et son gendre, brouilles qui ont amené une séparation.

On ajoute que ce matin même, le conseiller municipal devait faire saisir sa fille qui lui devait quelque argent.

La coupable s'est constituée prisonnière à la gendarmerie de Blois.

Adrienne Saulé vient d'être confrontée avec le cadavre de son père, elle n'a manifesté aucun regret. Il y a trois semaines, d'ailleurs,

lors d'une saisie que le père faisait opérer chez eux, elle et son frère avaient déclaré au commissaire de police, requis pour cette opération, qu'un malheur arriverait.

Ce matin, en se constituant prisonnière, la parricide a dit à M. Cahuet, commissaire de police : « Ça y est, le malheur est arrivé, papa est mort. » La mère qui a poussé sa fille à commettre le crime, a été arrêtée ainsi que le fils Saulé. Il résulte de l'autopsie, qui a été faite par le docteur Tardieu, que M. Saulé a reçu deux balles dans la tête et une dans chaque main.

UNE FEMME VAILLANTE

La ville de La Roche-sur-Yon compte parmi ses habitants une vénérable dame de 89 ans, M^{me} Philaire, née Angélique Girod, qui sans nul doute est la seule femme de France qui puisse se vanter d'avoir assisté au passage de la Bérésina.

Son père était lieutenant porte-drapeau, et lorsque la campagne de Russie fut entreprise, il emmena avec lui sa femme et sa fille alors âgée de 10 ans. M^{me} Girod mourut de froid à Varsovie, mais la petite Angélique fit crânement la campagne et suivit le régiment de son père, habillée en hussard et montée sur un petit cheval qu'on lui avait donné.

Au passage de la Bérésina elle faillit dix fois être tuée, et pour traverser le pont elle dut enjamber les morts et les blessés. Ces détails sont encore très présents à sa mémoire et elle a raconté qu'au moment où un officier supérieur lui demandait si elle avait peur, il fut coupé en deux par un boulet.

Le corps d'armée dont faisait partie la petite Girod fut poursuivi par l'ennemi, et l'enfant aurait été faite prisonnière si un capitaine adjudant-major, M. Legros, ne l'avait prise en croupe et emportée rapidement.

Après la campagne, M^{me} Girod fut mise dans un couvent à Mézières d'où elle sortit avec le brevet d'institutrice. Elle vint alors rejoindre son père qui tenait garnison à La Roche-sur-Yon. En 1838, on la nomma directrice de l'école communale de filles de Saint-Maixent, et pendant 46 ans, jusqu'en 1884, elle ne cessa d'occuper ce poste.

La vaillante femme, qui jouit de toutes ses facultés, habite avec son fils, ancien gendarme, décoré de la Légion d'honneur. Elle ne possède pour toute fortune qu'une pension annuelle de 450 fr.

Théâtre de Saumur

Les partisans d'une franche gaieté ont eu lundi dernier, avec la *Femme à papa*, une bonne occasion de se dilater la rate. Cette bouffonnerie musicale avait attiré pas mal de spectateurs qui ont applaudi à tout rompre la charmante M^{me} Gréteaux. Naturellement, dans la *Femme à papa*, c'est la chanson du

BÉBÉ - ROSE

Par André GUBARD

Remo, très agacé, se promène de long en large dans le bureau. Un étranger ne soupçonnerait pas sa mauvaise humeur, mais Eudore baisse le nez, se fait tout petit, fasciné par cette tête froide et souriante.

— Mais les affaires, que diable! les affaires? s'écrie soudain le jeune homme, se campant les bras croisés devant M. de Valmeur.

— Voici, voici!..

Eudore se faufilait derrière le grillage de la caisse et fouillait les registres d'une main fébrile...

— Ah! j'ai reçu pour les courses de demain des engagements s'élevant à la somme totale de soixante-sept mille francs.

Remo l'interrompt :

— A propos! inscrivez donc à l'actif les vingt mille francs de mon apport social. Voici.

Eudore prit les billets, les encaissa, inscrivit la somme en double compte.

A ce moment, un employé des postes entra

et remit à Remo un télégramme.

— Bon! fit celui-ci, c'est de chose... Harley, l'entraîneur; il m'assure que *Fashion* doit gagner demain. A propos, quel favoris vous a indiqués Baptiste?

— Voici la liste qu'il m'a remise : *Fashion...*

— Excellente! Après?

— *Ramsès, Chère-Belle, Eva, Slave...*

— Vous plaisantez?

— Non, lisez vous-même.

— Mais *Ramsès* est un cheval mort!

— On cache peut-être son jeu.

— Le comte Marioni fait monter *Brigande* par Stevens; *Slave* devrait perdre.

— Vous êtes sûr?

— Non; on me l'a dit. A quelle course, *Fashion*?

— La deuxième.

— Combien d'engagé sur elle?

— Cinq mille.

— Au moins *Fashion* est à peu près sûre d'arriver; mais la cote sera faible.

Remo fut interrompu par l'entrée d'un gros monsieur qui venait prendre pour vingt-cinq louis de *Slave*; Eudore lui remit un ticket.

Le parieur s'informa des conditions exactes du marché.

— En cas de perte, fit Remo, nous vous remboursons un quart de la mise; si le cheval arrive nous prélevons le dixième du gain total. Revenez toucher après-demain, de une heure à cinq.

Après le départ du client, Eudore sortit de la caisse et vint s'asseoir auprès du poêle où Remo se chauffait les pieds.

— Mon cher, hasarda-t-il, est-ce que vous comptez enregistrer demain des paris pour les courses suivantes?

— Certainement.

— Ce n'est pas mon avis. Attendons l'essai; nous verrons ensuite. Il serait prudent de fermer l'agence demain toute la journée.

— Impossible.

— Pardon, j'y tiens essentiellement. Il suffira d'insérer une note en tête du *Steeple-Chaser*.

— Mais cela nous causera un préjudice inappréciable.

— N'importe, j'y tiens.

Remo vit que cette fois il ne vaincrait pas l'obstination de son associé; il se tut.

— Et puis, reprit Eudore pour adoucir, cela nous permettra d'aller tous ensemble à Saint-Ouen.

— Soit. J'irai avec une voiture vous prendre au London-Hotel vers une heure.

— Entendu; j'emmène ma femme et ma fille. Maintenant, continua Eudore d'un air gêné, j'ai une demande à vous faire. Vous serait-il indifférent de me restituer mon vrai nom en tête du journal?

— A quoi bon?

— C'est que... j'ai reconnu qu'il y a un certain ridicule à se parer des plumes... Vous savez!

— Oui, sourit Remo; j'ai compris: noblesse oblige.

Ils se turent un instant; puis M. Papillon demanda si les favoris désignés par Baptiste étaient à ce point défectueux.

— Oh! fit le jeune homme, je les trouve bizarres et je les aurais contrôlés sans cette maudite grippe. Enfin, dans les prévisions humaines il y a toujours la part du destin; Dieu veuille que cette fatalité soit pour nous!

XVI

Le vendredi 13 novembre, le long de l'hippodrome de Saint-Ouen, la file épaisse de coupés et de calèches déposait à l'entrée du pesage une brillante assistance de semaine. Il y avait

colonel qui marque toujours le maximum d'enthousiasme, avec bis obligatoire.

M. Gréteaux s'était fait une tête de savant vertueux très réussie, et M. Vienne, en savant non vertueux, complétait un trio des plus agréablement comiques.

Jedi dernier, la tournée Adolphe Milliaud s'arrêtait à Saumur pour nous donner la dernière œuvre d'Alphonse Daudet, *l'Obstacle*.

Représentée la première fois à Paris, le 27 décembre 1890, la pièce de Daudet y obtint un succès que 50 représentations consécutives n'ont pas épuisé.

l'Obstacle a été très discuté comme thèse; mais tout le monde a rendu hommage à l'écrivain, qui est un maître incontesté.

Cette thèse repose sur un cas d'athavisme, l'hérédité de la folie.

Un jeune homme, Didier d'Alein, est fiancé à M^{lle} Madeleine de Rémond, librement choisie. Le mariage est sur le point de se faire; mais cette jeune fille, orpheline et riche, est pupille d'un magistrat veuf, M. de Castillon, qui convoite et la fortune et la main de M^{lle} Madeleine. Le hasard fournit au peu scrupuleux tuteur l'occasion de faire rompre ce mariage. Il a appris que le père de Didier est mort fou, et refuse de marier sa pupille au fils d'un aliéné.

Le marquis d'Alein, officier de marine, avait contracté, à la suite d'une méningite, une maladie nerveuse qui l'avait peu à peu conduit au tombeau; mais cette maladie n'est survenue qu'accidentellement aux colonies, et deux ans après la naissance de son fils. Celui-ci, élevé et instruit loin du malade par un honnête précepteur, Hornus, ignore la cause de la mort de son père. Ces objections sont inutiles, M. de Castillon doit faire une enquête, qui sera naturellement défavorable, et c'est une rupture complète qu'il veut.

M^{lle} Madeleine, instruite des projets de son tuteur, se retire au couvent, et Didier, apprenant la fatale nouvelle, se prend d'un désespoir que sa mère et Hornus ont peine à contenir. Il ne veut pas croire au refus de Madeleine de l'épouser, et ira lui-même lui demander la cause de cette rupture. L'entrevue a lieu, palpitante, et d'une grande émotion. Madeleine dit que cette union ne peut se faire; elle l'aime cependant encore, son Didier. Mais lui, Didier, ne croit pas à la sincérité de cet aveu; on lui a toujours caché la véritable raison de ce refus inexplicable; il croit à des machinations ourdies par le tuteur. Il comprend les convoitises de M. de Castillon, et le provoque violemment. Mais celui-ci répond à cette provocation par des paroles qui vont subitement éclairer Didier: « On douche des hommes comme vous, et on les enferme. »

Plus de secret, maintenant, il est le fils d'un aliéné; mais il ne sera pas aliéné, lui, il ne veut pas l'être. Il s'éclaire dans des livres de

médecine sur la folie héréditaire, et obtient la conviction qu'à force d'énergie il surmontera tout danger, et prouve à tous, par des actes d'une extrême lucidité, qu'il n'a pas à redouter le terrible héritage. Enfin, Didier arrive à prouver clairement aussi à M^{lle} Madeleine les machinations de M. Castillon, et finit par épouser M^{lle} de Rémond qui a atteint sa majorité.

Comme on le voit, la part des savants est largement faite dans l'œuvre de Daudet; mais les qualités littéraires et le sentiment exquis qui se dégagent de cette œuvre poétique et touchante font qu'elle restera un des meilleurs ouvrages dramatiques du maître.

l'Obstacle est supérieurement joué par M. Rameau (Hornus) que nous avons maintes fois applaudi sur notre scène; ainsi que M. Marsay (Didier), et M^{me} de Sévery (marquise d'Alein). M^{me} Noelly Milliaud a donné beaucoup de charme au personnage sympathique de Madeleine. Tous les autres rôles sont très bien tenus.

La soirée avait commencé par *Une Conversation*, comédie en 1 acte, de M. de Courcy, jouée pour la première fois au Théâtre-Français le 29 décembre dernier. L'œuvre est assez coquette, mais d'un languissant à faire perdre patience aux plus calmes. NEMO.

Tournée Saint-Omer. — La troupe de M. Saint-Omer, que le public saumurois a pu apprécier depuis des années, jouera, lundi prochain, 9 février, sur notre théâtre, *Ferdinand le Noceur*, la nouvelle et charmante comédie en 4 actes, de M. Gandillot, dont le succès est si grand à Paris. La presse de la province est unanime pour louer la pièce et les acteurs.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fêtes du Carnaval

AVIS. — A l'occasion des fêtes du Carnaval, l'administration des chemins de fer de l'Etat a décidé que les billets d'aller et retour délivrés de toute gare à toute gare du réseau de l'Etat pendant les journées des 6, 7 et 8 février, et dont la validité expirerait avant le 11 du même mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mercredi 11 février 1891.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable, quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat ou voies mixtes Etat-Orléans et Etat-Ouest).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du CARNAVAL 1891. — Billets d'aller et retour à prix réduits.

A l'occasion de fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 sur le prix du tarif général, délivrés les samedi gras, dimanche, lundi et mardi gras (7, 8, 9 et 10 février), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (14 février).

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

FAITS DIVERS

Les trois fils de M. Guillotreau, demeurant à Arthon (Loire-Inférieure), ont tiré au sort dans l'espace de sept ans et, par une bizarrerie singulière, ont tous tiré de l'urne le n° 3.

PÈRE ET FILS CONSCRITS

A Châlons, le père et le fils tiraient au sort, chacun pour son propre compte.

M. Bewler avait, à tort, été considéré comme étranger. A la suite d'une demande d'admission à domicile présentée par l'intéressé, M. le ministre de la justice a informé M. Bewler qu'il était Français, son père étant né dans le Luxembourg à une époque où ce territoire appartenait à la France.

Dans ces conditions, M. Bewler a été porté d'office sur les tableaux de conscription, bien qu'il soit âgé de 43 ans, à côté de son fils, qui est de la classe de 1890.

UNE EXPLORATRICE

Les Américains ne doutent de rien. Le journal la *Géographie* annonce qu'une jeune fille, originaire des Etats-Unis, se propose de partir, en février, pour Zanzibar et de traverser de là tout l'intérieur de l'Afrique:

« Elle veut, avant tout, dit ce journal, étudier non la géographie et la flore du pays, mais la vie de famille des peuplades africaines. Elle prend un phonographe avec elle, afin de conserver l'intonation et l'accent des langues de l'intérieur que l'on ne connaît pas encore. Elle ne sera accompagnée que de jeunes Arabes et de négresses. Peut-être prendra-t-elle une escorte militaire. »

En France, écrit le *XIX^e Siècle* qui relève le fait, les mamans, les parents et les voisins s'écrieraient: « La pauvre fille est folle! » Auraient-ils tort?

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 7 février, 12 h. 25.

Un duel à l'épée a eu lieu aujourd'hui entre M. Larroumet, directeur des Beaux-Arts, et M. Lordon, rédacteur à l'*Echo de Paris*.

Monseigneur Freppel est résolu à aller à Rome soumettre au Pape des objections contre la politique du cardinal de Lavigerie.

HAVAS.

BAUME VICTOR !!

Contre les Douleurs (2 fr. le Flacon)

Océaniens; à gauche et à droite, le Pari-Mutuel ouvre en alvéoles ses multiples guichets, distincts par des lettres de l'alphabet. En avant, le tableau mécanique domine la piste de toute la hauteur de sa plaque bleue où l'on affiche en ce moment les noms des jockeys partant à la première course.

Mais, d'un pas rapide, M. Papillon traverse la foule des parieurs assiéant les piquets et des camelots offrant à dix sous leurs infaillibles pronostics pour la journée. Il entraîne sa femme et Thérèse vers la piste, se plante au sommet d'un tertre d'où l'on découvre tout le périmètre du turf. Peut-être, au fond de lui-même, le vaniteux petit homme se compare-t-il à quelque Napoléon surveillant le champ de bataille. Seulement voilà, s'agira-t-il d'Austerlitz ou de Waterloo?

Pour lui, pour sa famille, cette journée est la journée fatale qui ne lui pas deux fois. Que le Pari-Libre triomphe, c'est une fortune avec la définitive et luxueuse existence parisienne. Si non, il se sent très décidé à ne pas lutter davantage contre la déveine; il liquidera sa situation avec son associé, puis s'en ira reprendre ses monotones habitudes de Béport.

(A suivre.)

CONSEILS ET RECETTES.

LES LÉGUMES GELÉS

On lit dans le *Messager d'Indre-et-Loire*:

« Nous avons publié dernièrement une recette pour faire dégeler les légumes et les fruits atteints par les gelées rigoureuses que nous venons d'éprouver.

» Un de nos abonnés de Saint-Bault nous écrit qu'il a fait quelques expériences qui ont fort bien réussi, notamment en ce qui concerne les choux.

» Avant de faire cuire un chou gelé, nous écrit-il, il faut le laver à l'eau froide, l'eau chaude le décomposerait immédiatement; il faut saler cette eau froide avant le lavage du chou, faire bouillir de l'eau dans laquelle on mettra une poignée de sel gris, et plonger ensuite le chou dans cette eau bouillante. Le chou cuira et il ne lui restera aucun goût de la gelée dont il aura été atteint.

» Même procédé à employer pour les autres légumes.

» Nous désirons que la recette indiquée par notre excellent abonné soit efficace et rende service à nos lecteurs. »

BOURSE DE PARIS

Du 6 Février 1891

3 0/0	94 45
3 0/0 nouveau	93 82
3 0/0 amortissable	105 10
4 1/2	93 50

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 7 février, *Charles VI*, grand opéra.
Dimanche 8 février, *Si j'étais Roi*, opéra-comique, et *La Femme à Papa*.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES SAINT-OMER

LUNDI 9 Février 1891

FERDINAND LE NOCEUR

Comédie en 4 actes, de M. Léon Gandillot.

On commencera par

LE FUMBUROU

Comédie en 1 acte, de M. Léon Gandillot.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h.

MARCHÉS

BRISSAC. — Marché du 4 février.

Froment, le d.-décal., 4 fr. — Seigle, 2 75. — Orge, 2 50. — Avoine d'hiver, 1 85. — d'été, 1 70. — Noix, 4 fr. — Foin, la charretée (1,050 kil.), 60 fr. — Paille, 30 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 20. — Œufs, la douzaine, 1 20. — Vin rouge, la barrique, 110 fr. — Vin blanc, 150 à 160 fr.

CANDÉ. — Marché du 2 février.

Froment, double décal., 4 fr. — Orge, 2 10. — Sarrasin, 2 fr. — Avoine, 1 90. — Pommes de terre, » 90. — Beurre, le demi-kilo, 1 fr. — Œufs, la douz., » 75. — Poulets, la couple, 3 fr. — Oies, 40 fr.

CHINON. — Marché du 5 janvier

Farines, les 157 kil., 56 fr. — Froment, l'hect., 19 50. — Avoine, 9 50. — Haricots de Soissons, 24 fr. — Beurre, le kil., 2 fr. — Œufs, la douzaine, » 95. — Poulets, la couple, 4 50. — Oies, 10 fr. — Dindons, 14 fr. — Canards, 3 fr. — Foin, les 400 kil., 4 fr. — Paille de froment, 2 fr. — Bois à brûler, le stère, 14 fr. — Fagots, le cent, 90 fr. — Bœuf, le kil., 1 80. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 fr. — Porc, 1 60. — Veaux sur pieds, 4 fr. le kil.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

là tous les Parisiens endurcis qui de juin à l'automne ne sauraient s'exiler du boulevard plus de trois jours et qui remplacent les châteaux de province par leurs villas de Viroflay, les plages par les piscines à la mode.

Une voiture contenant Remo et la famille de son associé s'arrêta en queue du défilé; Eudore ouvrit la portière, descendit, mais aussitôt rentra précipitamment dans l'intérieur.

— Qu'est-ce? interrogea le jeune homme.

— Les témoins de l'autre jour... là-bas, ce groupe.

— Oui, fit Remo, se penchant à la portière, ils causent avec John Hoxon et le duc.

— Fichtre! Que faire?

— Les saluer en passant, c'est très simple.

Eudore réfléchit, puis s'adressant au cocher:

— Ffilez jusqu'à la pelouse.

— Comment! protestèrent à la fois Thérèse et sa mère.

— Oui, fit Eudore sèchement; je ne tiens pas à me trouver nez à nez au pesage avec ces messieurs.

— Fort bien, je descends ici, reprit Remo.

Il faut que je voie notre représentant et que je

verse ensuite les sommes engagées par nos

clients entre les mains d'un bookmaker. A bientôt! continua le jeune homme saluant les deux femmes; je vous retrouverai sur la pelouse avant la seconde course.

Il sauta de la voiture qui se dégagea de la file et roula jusqu'au tourniquet de la pelouse. Au bord du fossé se pressait une foule plus modeste, non moins passionnée par l'attente du jeu: décaqués en jaquettes élégantes mais fripées, petits rentiers, actrices des théâtres extérieurs, étudiants venus du boulevard Saint-Michel sur le chemin de fer ou les mail-coachs.

Thérèse se trouva là fort dépaysée de son idéal. Elle avait bien remarqué le changement d'attitude de son père depuis les excuses faites au duc. Elle le préférerait certes comme avant, même un peu ridicule en son rôle de M. Jourdain. Allait-il donc retomber dans ses allures bonasses et incorrectes de Béport?

Cloilde avait pris son parti. Cette foule bizarre, un peu bohème, l'intéressait; elle voulut y lire d'intimes drames, un dernier louis risqué, des possibilités de suicides. Arrivée sur la pelouse, le pittoresque du lieu l'absorbe: les piquets des bookmakers s'alignent pareils à ces files de pails qui ornent les campements des

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 47.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 15 février 1891, à 1 heure de relevée, à Distré, en la salle de la Mairie, et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire,

UNE MAISON

ÉLEVÉE SUR CAVES

Comprenant : trois chambres, grenier au-dessus, cour, écurie et dépendances, le tout situé à Distré,

Et 24 pièces de Terres, Prés, Vignes et Bois, d'une contenance totale de 3 hectares 36 ares 17 centiares,

Situées sur les communes de Distré, Artannes, Le Coudray-Macouard et Bagneux.

Le tout appartenant à M. Louis HUBAULT.

Pour la désignation, voir les affiches.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur. (95)

A VENDRE

à l'amiable

I. MAISON BOURGEOISE de construction récente, sise à Vihiers, avec communs, jardins anglais et potager, serre, pièce d'eau.

II. UNE MÉTAIRIE appelée l'Entreperche, Les Cerbuissans ou le Breuil, sise communes de Chanteloup et de la Plaine; contenance: 29 hectares 72 ares 1 centiare.

S'adresser à M^e BALLON, notaire à Vihiers. (147)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 49.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (84)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891

Maison avec Jardin

ÉCURIE, REMISE

Rue Fardeau, n° .

S'adresser à M. BUREAU ou à M. LECLUSE. (118)

A louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Située rue d'Alsace, n° 3,

Actuellement occupée par M^{me} veuve LAUMONIER.

S'adresser à M. JOUSSEAUME, même rue, n° 4. (40)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891

MAISON

Propre au Commerce

Rue Verte, n° 8.

S'adresser à M^{me} veuve FRENZER, 6, rue Bodin. (930)

A VENDRE

Plants de Groslot rouge

à 25 fr. le mille.

S'adresser à Louis BAGNET, garde au château de Saint-Florent.

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A l'amiable

I. — VILLE DE SAUMUR

UNE GRANDE ET

BELLE MAISON

De Construction récente

Située rue Beaurepaire, n° 28, autrefois occupée par M. MÉNAGÉ, marchand de rouennerie.

II. — Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

d'agrément

Située dans le bourg de Saint-Florent, sur le bord du Thouet

Comprenant : maison d'habitation et servitudes et très beau jardin d'une contenance de 6 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur, soit à M. MÉNAGÉ, directeur de l'Usine à Gaz d'Alais (Gard), soit à M^e BEAUMONT, notaire.

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A Louer ou à Vendre

Pour entrer en jouissance de suite

UNE TRÈS JOLIE

PROPRIÉTÉ D'AGRÉMENT

Située au bourg de la commune des Rosiers

Ayant vue sur la Loire, et comprenant : Maison de maître, Servitudes et Grand Jardin renfermés de murs; le tout en parfait état.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M. FORST, docteur-médecin aux Rosiers, soit à M^e BEAUMONT, notaire. (119)

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 8 FÉVRIER 1891, en la salle de la Mairie de Distré, à une heure de l'après-midi, devant M^e AUBOYER,

Le Presbytère de Distré

Comprenant : maison d'habitation, servitudes, cour, jardin, puits, caves et clos de vigne y attenant.

Le tout d'une contenance de 30 ares 40 centiares.

Mise à prix : 6.000 fr.

Études de M^e BRION, avoué à Baugé, et de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué, le Dimanche 8 février 1891, à 1 heure après-midi,

D'UNE

TRÈS BELLE MAISON

Propre au commerce,

Sise à Longué, près la place de l'Eglise.

VASTE MAGASIN à double devanture.

Entrée de voitures, Cour et Jardin sur le Lathan.

Sert au commerce d'épicerie, mercerie, rouennerie et cirier.

S'adresser à M^e CAILLEAU, notaire à Longué, et à M^e BRION et TRUËL, avoués à Baugé. (73)

Étude de M^e MEIGNAN, avoué à Epernay (Marne).

Liquidation judiciaire Auguste SOULÈS

Négociant en Vins de Champagne, à Avize, arrondissement d'Epernay.

VENTE

Au Palais-de-Justice d'Epernay

Le VENDREDI 20 Février 1891.

heure de midi,

1^{er} Lot

Une Grande et Belle

PROPRIÉTÉ

Sise à AVIZE, Grande-Rue,

OU S'EXPLOITE UN

COMMERCE de VINS de CHAMPAGNE

Comprenant : MAISON d'habitation, Cours, Jardin potager et d'agrément, belles et vastes CAVES se prolongeant jusque sous le Jardin, Eaux vives.

Mise à prix : 60,000 francs;

2^e Lot

La Marque de Commerce

Auguste SOULÈS

AVIZE (Marne),

Maison fondée en 1757

Mise à prix : 5,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à Epernay :

4^e A M^e MEIGNAN, avoué poursuivant, dépositaire d'une copie de l'enchère;

2^e A M. LHEUREUX, liquidateur;

3^e Au Greffe du Tribunal civil, où est déposé le cahier des charges.

Vin rouge du pays

NEUF DEGRÉS

Depuis 65 fr. la barrique DÉGUSTATION

R. MABILEAU ET C^{ie}

Place du Roi-René

SAUMUR

M. DUCHÈNE collectionneur, 20, rue Antoinette, Paris, demande à acheter beaux meubles ornés de cuivres, sièges en tapisserie, vases montés en bronze, pendules, candélabres, tables et cadres bois sculpté, miniatures, boîtes en or, beaux portraits et objets d'art anciens. Prière d'écrire. (120)

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e 56, rue Jacob, à Paris

La Mode illustrée

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la Mode illustrée offre à ses abonnées, en publiant par an plus de 2,500 gravures sur bois; — 24 grandes planches contenant plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, de vêtements de toutes sortes et de tous âges; — articles d'ameublement, romans, nouvelles, etc. Correspondance directe avec les abonnées.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. — On s'abonne en envoyant un mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, Paris.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

CHIEN D'ARRÊT bien dressé,

S'adresser à M. DOMMANGET, officier-élève, Saumur. (93)

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droits payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	à Saumur francs
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (14 degrés).....	» 50	50 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	145 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »

VINS BLANCS (droits payés)

Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

ÉPICERIE PARISIENNE

Imbert et Fils

EAUX-DE-VIE

Marmande..... le litre	4.50
Armagnac.....	2.00
Cognac.....	2.50
— Boulestin.....	3.50
Fine-Champagne.....	4.00

RHUMS D'IMPORTATION DIRECTE

Martinique..... le litre	2.00
Sainte-Lucie.....	2.50
Jamaïque.....	3.00
— très vieux.....	4.00

Absinthe Pernod..... le litre	4.00
Amer Picon.....	2.75
Vermouth Noilly exportation	2.50
Malaga, Madère, Frontignan	2.00

Liqueurs de marque

Guignolet Combier.. le litre	2.35
Liqueur Gallifet.....	4.50
Chartreuse jaune.....	6.60
Bénédictine.....	6.90
Curacao Focking, le cruchon	8.25
Triple sec Cointreau, —	4.75
Anisette Marie Brizard —	4.75

Vin de Bordeaux, depuis 4.00 la b^e

— Bourgueil 1887— 4.50 —

— Champigny 1887— 2.00 —

Saumur-mousseux — 1.00 —

Champagne Moët et Chan-

don..... 5.75 —

Grands Vins de Bourgogne et du

Médoc, expéditions directes des

châteaux.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Druguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole

(35^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION : 15, RUE DE TOURNON, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.